

## l'oligarchie française

**E**crit pour Marianne et pour Gavroche, ces enfants de Paris, le mieux vendu des livres récents ne l'a visiblement pas été pour la France des provinces.

Sans doute beaucoup de provinciaux partageront-ils grand nombre des idées émises par le Président de la République. D'aucuns contesteront ses analyses ou répudieront les objectifs proposés pour des raisons inspirées par la division politique partisane actuelle qui s'étend à la France entière. Tous seront d'accord avec la nécessité de construire une société à partir de l'homme, pour que vivent les libertés ou pour lutter contre les injustices, car on ne voit pas ce qu'on pourrait trouver à y redire dès lors qu'on se contente de formuler ces idées de façon nécessairement brève et purement conceptuelle.

En revanche, il faut espérer pour l'honneur des Français de province, c'est à dire de la grande majorité de la nation, qu'ils se sentiront frustrés par un «programme» dont de nombreux points et plus encore ses omissions montrent qu'il n'a pas su rompre avec la caste technocratique qui exerce le pouvoir national à Paris, de Paris, pour Paris.

**A**lors qu'il n'est pas outrecoûdant de considérer l'ultra-centralisation du pouvoir en France comme l'une des principales entraves à la démocratie française, car elle tue le civisme, anesthésie le sens des responsabilités et fait oublier la nécessité des choix, comment ne pas être frappé de la place symbolique et symboliquement restreinte consacrée à ce problème! Moins de deux pages, précisément situées au début du chapitre intitulé «pluralisme et liberté», reprennent quelques considérations d'évidence sur les méfaits du centralisme et sur le caractère révolutionnaire d'une véritable décentralisation. Le mot «région» n'apparaît qu'une fois, furtivement, pour repousser la régionalisation dans un hypothétique futur, conditionnel et imparfait.

Le phénomène du «séparianisme» ne paraît pas connu du Président de tous les Français qui consacre au contraire quatre lignes au statut à venir de la Ville de Paris affectant de croire que ce sont les Parisiens qui seraient asservis à la France et non le contraire.

Sans doute l'idée d'un renforcement des communes, paraît-elle plus séduisante car la techno-structure centralisatrice qui nous gouverne sait qu'il lui sera plus facile d'imposer ses choix, ses procédures et sa volonté en multipliant les interlocuteurs qu'en s'adressant à un nombre restreint de pouvoirs décentralisés, puissants et géographiquement étendus.

La déception des «décentralisateurs», qu'ils soient régionalistes, provincialistes ou girondins, ne date pas d'aujourd'hui. Le virage, pour ne pas dire la volte-face, opéré par le Président de la République à l'égard des conceptions présentées par le candidat à l'Élysée au regard de la régionalisation, remonte à l'an dernier. Il n'en est pas moins édifiant. M. Giscard d'Estaing n'a pas voulu faire de peine à la techno-structure qu'il incarne et qui l'a porté au pouvoir par son cheminement interne. Il reste à savoir si le système qu'il préconise implicitement et pour ainsi dire par préterition ne mériterait pas mieux le titre «d'oligarchie parisienne» que celui qu'il lui donne. C'est la mort dans l'âme et la rage au cœur que de nombreux provinciaux le pensent. Quelles conséquences en tireront-ils ?

**Q**uand on a à se tailler une majorité et à se constituer une opposition en dehors des clivages du moment, il y a des rendez-vous avec l'histoire qu'on ne devrait pas manquer.

claude champaud

## le point de vue du celib

### Les pêches bretonnes dans la C.E.E.

*Ce que représente  
la pêche en  
Bretagne*

*Une matière  
première menacée*

*Quotas et zones  
côtières réservées*

*La France doit être  
intransigeante sur le  
libre accès des États-  
membres dans la zone  
de pêche communautaire*

*Le point de vue du  
C. E. L. I. B. : poser le  
problème breton dans  
les négociations  
communautaires*

### Un centre breton à Dublin

- 10. 000 marins - pêcheurs (sans compter la conchyliculture).
- 20. 000 emplois «induits» (commercialisation, conserve, transformation, chantiers de construction navale, services, etc....)
- En réalité des villes entières vivent de la pêche (Audierne, Concarneau, Douarenez, Le Guilvinec) qui constitue pour d'autres (Lorient, St Malo) un élément important de l'activité.
- Le chiffre d'affaires du seul chalutage hauturier breton est équivalent à celui des principales productions légumières de la région.

A peine sorti de la crise de 1975, la pêche bretonne se trouve devant une autre menace résultant cette fois de l'évolution du Droit de la Mer.

85 à 90 % de la pêche industrielle sont réalisés hors des eaux françaises et la pêche artisanale elle-même effectue ses prises pour 25 % au sud de l'Irlande et de l'Angleterre.

Le principe d'une «zone de pêche communautaire de 200 milles» a été adopté le 30 octobre 1976 — ce qui est positif.

Mais l'Irlande et la Grande - Bretagne s'efforcent maintenant d'obtenir des dérogations par l'instauration de quotas et la création de zones côtières qui seraient exclusivement réservées aux pêcheurs de l'État riverain : ces deux pays demandent que leurs zones réservées atteignent 50 milles et la Commission de Bruxelles propose 12 milles.

Ce serait un coup très dur pour la Bretagne dont les flottilles pêchent nettement à l'intérieur des 50 milles irlandais et britanniques (et jusqu'à 6 milles des côtes).

Au même moment, les pays africains vont règlementer l'accès des thonniers de Concarneau dans leurs 200 milles. De leur côté, la Norvège, les Feroë, l'U.R.S.S. n'accepteront les pêcheurs bretons que dans la mesure où la C. E. E. établira des accords de réciprocité.

Une grande négociation est donc ouverte et le gouvernement français devra faire preuve d'une totale intransigeance vis-à-vis de la Grande - Bretagne et de l'Irlande dont il faudra exiger qu'elles appliquent intégralement les Traités et Règlements, ainsi que l'Acte d'Adhésion de 1972 prévoyant le libre accès des flottes de pêche des États - membres dans les eaux communautaires.

Pour justifier leurs demandes de dérogation, les Britanniques, les Irlandais, les Danois tirent argument de la nécessité de tenir compte des intérêts de leurs grandes régions de pêche : ce qui a conduit les ministères des Affaires Étrangères des Neuf à prévoir, dans leur accord du 30 octobre 1976, des «droits spéciaux» pour l'Écosse, le Groënland «et d'autres régions».

La Bretagne doit faire partie de ces «autres régions» et obtenir également pour elle des «droits spéciaux»; en premier lieu le droit de continuer à pêcher là où elle réalise traditionnellement ses prises, sans zones côtières interdites dès lors qu'il s'agit de la mer communautaire.

Le C. E. L. I. B. a posé ce problème dès 1974, à la veille de la session de Caracas de la Conférence du Droit de la Mer: on peut donc être assuré qu'il le suivra avec vigilance et qu'il exigera du Gouvernement français autant de fermeté à Bruxelles pour les pêches que pour l'agriculture.

En mars dernier, un Centre Breton s'est ouvert à Dublin. Son but est de renforcer les liens entre les deux pays celtiques et de faire connaître en Irlande les différents aspects de la vie du peuple breton. Il organise différentes manifestations et propose des cours de langue et danse bretonnes.

Ce Centre souhaite faire savoir aux Bretons qu'ils peuvent ainsi trouver en Irlande une aide et des renseignements sur ce pays.

Adresse : Breton Centre of Dublin 10 Hannaville Park  
Terenure Dublin 6

# le point de vue du celib

Dans «Le Rappel du Morbihan», M. Allainmat, Député socialiste du Morbihan et Conseiller Régional, critique une décision de l'Établissement Public Régional fort critiquable semble-t-il. Lors de sa dernière session, en effet, contrairement à l'avis formellement opposé du Comité Économique et Social, le Conseil Régional a voté un crédit de 5.920.000 francs pour la construction de deux Collèges d'Enseignement Secondaire.

Cette décision aboutissait à accepter un «marché» présenté par l'État, qui proposait de construire à ses frais un C. E. S. pour deux financés par la Région, ce qui revient, en clair, à suspendre la construction d'établissements secondaires promis et dus, à la prise en charge par le budget régional des deux tiers de la dépense prévue ....

Comment ne pas voir dans cette proposition un signe de désengagement de l'État dans un domaine essentiel de ses responsabilités alors même qu'il se refuse à abandonner à la Région une seule parcelle de ses pouvoirs en matière d'enseignement.

La Région risque d'être ainsi transformée en simple machine fiscale à subventionner ou à anticiper les investissements programmés ou promis par les ministères.

C'est contre le caractère éminemment dangereux de cet engrenage qui achèvera de priver l'E. P. R. de tout pouvoir et de toute faculté d'initiative en transformant ses finances en «budget - croupion», que M. Allainmat s'élève vigoureusement partageant, sur ce point, les craintes émises par le Comité Économique et Social.

Dans d'autres régions, d'autres administrations ont proposé d'autres marchés de ce genre, sachant sans doute qu'en période électorale (ô combien), les élus politiques sont vulnérables aux différés d'exécution comme aux anticipations des promesses faites par les ministères.

Récemment, la Conférence des Présidents des Comités Économiques et Sociaux a signifié à M. Lecanuet son refus de voir s'instaurer ce torpillage de la Région.

En ce qui concerne l'affaire des Collèges d'Enseignement Secondaire, la décision prise est critiquable à deux autres points de vue.

D'une part, il semble bien qu'en décidant cette opération lors de sa première session de 1976, sans rapport liminaire du Préfet de Région et sans avis préalable du Comité qui a été conduit à examiner ce dossier a posteriori, le Conseil ait, pour la première fois, porté gravement atteinte à l'équilibre des pouvoirs régionaux sur lequel repose la loi de 1972. Il a joué le jeu de la «carte forcée» à l'égard des représentants économiques, sociaux et culturels de la Bretagne réduits à choisir entre la complaisance ou l'impuissance. Le Président Rouyer avait manifesté son fort mécontentement à cet égard.

D'autre part, si un effort régional doit être fait en matière de formation secondaire ne devrait-il pas porter en priorité sur le développement de l'enseignement technique, si pauvre en Bretagne, non prioritaire parce que plus coûteux, mais infiniment plus apte que le secondaire «général» à préparer l'insertion des jeunes dans la vie active et à favoriser l'industrialisation et la création de l'emploi dans notre région ? N'est-il pas paradoxal, pour ne pas dire plus, que des fonds régionaux importants soient ainsi consacrés à aggraver les conditions structurelles du lancinant chômage des jeunes ou de leur expatriation, plutôt qu'à remédier à long terme à ces maux bretons.

## Un rappel à l'ordre régional

*Le «marché» des C. E. S. ....*

*..... signe du désengagement  
de l'État.*

*Un engrenage  
dangereux*

*et un torpillage  
de la Région.*

*Une mise en cause  
de l'équilibre des  
pouvoirs régionaux*

*Pour une priorité  
à l'enseignement  
technique*

## la vie du celib

### Le 7ème Congrès du C.I.E.R.

*Un large échange  
d'expériences*

*La limite des interventions  
conjoncturelles*

*Créer des pôles de  
pouvoir économique*

*Le Pouvoir régional  
n'est pas pour demain  
en France ....*

*.... malgré les démon-  
strations de son efficacité  
en Suisse et en Allemagne*

*Pour un réveil français*

*qui évitera la mort  
des Régions*

Le C. I. E. R. (Conseil International des Économies Régionales) qui, au niveau mondial représente en quelque sorte les consciences régionalistes et d'aménagement du territoire, vient de faire, à SHERBROOKE (Québec) du 1 au 4 novembre, le point de la situation dans ces domaines.

Plusieurs centaines de délégués, dont les origines extrêmes se situent de l'Amazonie à la Sibérie, ou d'Israël au Grand Nord, ont pu comparer leurs expériences au niveau du cadre régional, de l'esprit d'entreprise, de l'esprit pionnier, etc ....

Au sein d'une délégation française de 40 personnes, conduite par le C. N. E. R. P., la Bretagne était représentée par Yves Lainé, Vice-Président du C. E. L. I. B., qui a exposé les principales options du Comité dans la conjoncture présente, en insistant sur l'importance du développement du tertiaire.

On peut déjà tirer les premières conclusions de ces journées :

La majorité des conférenciers insistent sur le fait que *la limite des interventions conjoncturelles* au niveau de l'aménagement du territoire est à présent connue, et souvent atteinte. On ne peut s'attendre à de nouveaux résultats positifs sans aborder l'aspect structurel des choses (organisation administrative), ce qui mène à la notion de Pouvoir Régional.

Le défi fut lancé par l'Économiste Québécois E. Bouvier, qui reconnaissant l'«héritage incertain» des politiques régionales, propose aux états de : «*créer des pôles de pouvoir économique* et non plus des pôles de croissance», ce qui implique un renouvellement radical de leurs politiques.

Ce cri a un écho particulier au Québec, où l'usure des relations entre dominants et dominés risque de mener à une aventure ou à des jours de violence. Les élections provinciales du 15 novembre seront un test.

En l'absence de MM. Guichard et Lecanuet, retenus à Paris par leurs hautes charges, le point de vue français était rapporté par MM. Lucotte, Président du C. N. E. R. P. et Hannart, Président de la Commission Régionale du C. N. P. I. On aurait peine à relever dans leurs propos un engagement ferme en faveur du pouvoir régional. Malgré l'intention avouée de revivifier les institutions communales, la France reste un bloc monolithique où déconcentrer et répartir doit être suffisant.

Pourtant, les interventions des états fédéralisés comme la Suisse ou la R.F.A. (MM. Briner, Bâle et Albert, Gouvernement R.F.A.) insistent sur les chances dont disposent leurs pays dans la conjoncture actuelle. En Suisse, le coût de la vie n'aura augmenté que de 0,8 % en 1976 et le taux de chômage n'excède pas 0,5 %. Le rapport de M. Hans Briner est particulièrement significatif : «Comparativement aux pays centralistes et aux états revenant à des systèmes de dirigisme central, les nations pratiquant le système fédéraliste montrent une stabilité notablement plus forte durant la période de récession ... la relance économique peut être mise en œuvre de façon plus positive en Allemagne et en Suisse ... »

La conclusion de l'Ambassadeur De Carranza (Espagne), Président du C.I.E.R., reprend tous ces thèmes et comporte un avertissement à peine voilé à la France. «... d'où est parti notre Mouvement, mais où est arrivé le moment des réformes structurelles au profit des régions ...» il faut, dit-il, que « la Région elle-même définisse son propre modèle en partant d'une dimension de solidarité humaine, au lieu des plans centraux ... En France, tout est possible ».

On ne peut s'empêcher de rapprocher ces phrases du récent avertissement d'Edgar Faure selon lequel « La région mourra par discrétion ». A travers le désenchantement des délégués Français, le C. I. E. R. confirme que cette éventualité est envisageable mais qu'elle signifie la perte d'une forme de morale et de dynamisme, que rien ne vient compenser.

Le défi n'en est que plus grand pour la Bretagne.